

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18154**

Intitulé

Régisseur général du spectacle vivant et de l'évènementiel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GRIM EDIF	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Régisseur Général du Spectacle Vivant et de l'Évènementiel est un cadre du projet spectacle vivant ou évènementiel.

Il ou elle pilote la mise en adéquation de la demande artistique et des moyens (l'ensemble des fonctions techniques et organisationnelles).

Il ou elle assume seul ou en équipe les responsabilités d'étude, d'organisation, de réalisation de l'événement qui lui est confié.

Il ou elle détermine les moyens techniques, humains et économiques associés.

Il ou elle gère les équipes techniques, (son, lumière, plateau, audiovisuel) régisseurs, techniciens agents, ensemble du personnel technique, et les relations avec les artistes et clients.

Il ou elle veille au respect des réglementations en vigueur (sociales, juridiques, sécurité) s'appliquant aux matériels, aux personnels, aux artistes et aux publics.

Il ou elle est un expert technique et méthodologique sur lequel s'appuie sa hiérarchie.

Ses activités accompagnent le spectacle ou de l'événement ainsi :

L'étude et la proposition du projet (artistique ou évènementiel préalablement à l'accord et acceptation du commanditaire (artiste, client, ...).

De même ce travail d'étude s'inscrit également dans son quotidien hors les périodes de production au travers du fonctionnement de l'entreprise et/ou de l'établissement qui l'emploie.

L'organisation du spectacle ou de l'événement phase opérationnelle liée à la production de l'événement qui en prépare la réalisation sur tous ses aspects

La réalisation qui concrétise le travail précédent par la mise en place du spectacle ou de l'événement, les équipes techniques opèrent sur le terrain (ces actions selon l'ampleur de l'événement se déroule de j-5 à -0,5)

La mise en service qui correspond au déroulement du spectacle, de l'événement, généralement de courte durée (de 1h à qq. jours avec pauses), cette phase commence à l'arrivée du public.

De manière plus transversale il assure également

Le management du projet et des équipes et la communication interne nécessaire au bon déroulement des opérations.

Les capacités attestées :

L'étude du projet et la proposition au commanditaire (artiste, client, ...).

- o Recueille, détermine et prend en compte l'ensemble des besoins de l'événement auprès des clients /commanditaires.
- o Étudie la faisabilité globale d'un évènement/d'un spectacle (technique, méthodologique, économique, juridique)
- o Rédige la proposition de production, et d'organisation.
- o Recherche et sélectionne les éventuels partenaires et prestataires.
- o Collabore à la rédaction des documents techniques et réglementaires
- o Collabore à la réflexion sur les investissements techniques (parcs, bâtiments...).

L'organisation du spectacle ou de l'événement

- o Élabore les documents techniques, de production, et d'organisation.
- o Rédige les adaptations techniques et méthodologiques (cas de la régie générale de tournée)
- o S'informe sur le déroulement du spectacle ou de l'évènement.
- o Organise l'ensemble de la logistique technique du spectacle ou de l'événement (sauf bâtiment relevant de la direction technique)
- o Planifie les périodicités d'entretien et de maintenance de l'équipement technique

La réalisation (mise en place)

- o Dirige et supervise l'ensemble des activités techniques et logistiques (montage, essai, production, démontage) (par les équipes techniques et les prestataires sous traitants)
- o Contrôle le respect du dossier de production et procède aux ajustements.
- o Contrôle en concertation la qualité artistique d'un projet.
- o S'assure du respect des normes de sécurité relative au personnel, au matériel et au public.

La mise en service (déroulement du spectacle, de l'événement)

- o Vérifie le respect des conditions d'accueil (artistes, techniciens, public).
- o Supervise la représentation et son déroulement.
- o Coordonne les régisseurs et leurs équipes dans la résolution des problèmes techniques.
- o S'assure de la bonne exécution des prestations déléguées ou sous-traitées.
- o Veille à la sécurité globale de l'événement et fait respecter les consignes.

Le management du projet et des équipes

- o Projet :
- o Collabore avec la direction et/ou la direction technique à l'organisation globale du projet.
- o Organise le suivi global du projet (planning ; budget ; équipement ; ressources humaines).
- o Equipe :
- o Recrute le personnel technique (régisseurs + techniciens)
- o Gère les compétences de son équipe.
- o Repère, recueille et exprime les besoins en formations réglementaires de son équipe et de lui-même

La communication interne au projet

- o Conduit des réunions techniques. Participe aux réunions projet, commission de sécurité....
- o Est l'interlocuteur des équipes techniques et artistiques.
- o Assure la communication technique avec la hiérarchie le client les lieux et les prestataires.
- o Elabore présente et transmet des supports, des documents, techniques ou contractuels

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Régisseur Général du Spectacle Vivant et de l'Évènementiel peut exercer son activité professionnelle :

Dans le secteur de la Culture et du Spectacle

Dans le secteur de l'Évènementiel et du Tourisme

- Spectacle vivant
- Évènementiel
- Communication
- Diffusion
- Audiovisuel
- Animation et loisirs
- Tourisme
- Culturel
- Toutes les manifestations publiques en général et ce pour des installations fixes, mobiles, pérennes ou éphémères.

- Régisseur général
- Régisseur de salle, de tournée, d'évènements
- Responsable de la logistique de spectacles et d'évènements
- Régisseur général de production
- Coordinateur technique général
- Maître d'œuvre en évènementiel
- Gestionnaire organisateur technique
- Directeur de production
- Chargé de production
- Directeur technique (avec complément de compétences)

Taille des entreprises : TPE, PME, des collectivités privées, territoriales et plus exceptionnellement pour de très grandes entreprises ou pour l'état.

Il peut donc être fonctionnaire, contractuel, salarié permanent (sous toute forme de contrat) ou intermittent

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1509 : Régie générale

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

E1107 : Organisation d'évènementiel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 6 blocs d'activités et compétences associées :

- A1 : Etude de projet spectacle ou évènementiel
- A2 : Organisation du spectacle ou de l'évènement
- A3 : Réalisation du spectacle ou de l'évènement
- A4 : Mise en service (exploitation et production du spectacle ou de l'évènement)
- A5 : Managements du projet et des équipes
- A6 : Communication (interne à l'évènement)
- La période d'application en entreprise (stage, emploi,...) et les productions qui en découlent mémoire et soutenance

1 - Modalités d'évaluation après le cycle de formation :

Mises en situations professionnelles, études de cas, réalisations de dossiers techniques, rapports de stages.

2 - Dans le cadre de la Vae :

Dans ce cadre, la certification est basée sur les 6 mêmes blocs d'activités et compétences associées.

Après recevabilité, un dossier descriptif des activités est présenté au jury. Un entretien est organisé.

Le jury se prononce de manière souveraine sur une validation totale ou partielle. Les 6 blocs d'activités sont délivrés individuellement en cas de validation partielle, le parcours post VAE du candidat et alors organisé

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		1 Directeur, 2 formateurs, 2 salariés extérieurs, 2 employeurs extérieurs
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 Directeur, 2 formateurs, 2 salariés extérieurs, 2 employeurs extérieurs
En contrat de professionnalisation	X		1 Directeur, 2 formateurs, 2 salariés extérieurs, 2 employeurs extérieurs
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		1 Directeur, 2 formateurs, 2 salariés extérieurs, 2 employeurs extérieurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Régisseur général du spectacle vivant et de l'évènementiel" avec effet au 01 juillet 2008, jusqu'au 30 janvier 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Régisseur général du spectacle vivant et de l'évènementiel" avec effet au 30 janvier 2017, jusqu'au 21 avril 2021.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

8 certifiés / an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.gimedif.com>

Lieu(x) de certification :

GRIM EDIF
17, rue Saint Michel
69007 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GRIM EDIF 17, rue Saint Michel 69007 LYON

Historique de la certification :